



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT

GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU

MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°67

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : TARIF SALLE DES FÊTES ROBERT SAUVION – ORGANISATION D'OBSÈQUES CIVILES PAR LES POMPES FUNÈBRES

Les membres du conseil municipal sont informés que des **Pompes Funèbres sollicitent la location de la salle des fêtes pour y organiser des obsèques civiles.**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accéder à cette demande et de fixer le tarif de location de la salle des fêtes Robert Sauvion comme suit à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- 400€ la journée hors week end et lundi.

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 mars 2024,

Considérant le besoin des Pompes Funèbres de disposer d'une grande salle pour pouvoir y organiser des obsèques civiles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de créer un tarif de 400€ par jour à destination des pompes funèbres qui souhaitent organiser des obsèques civiles dans la salle des fêtes Robert Sauvion à compter du 1^{er} juillet 2024,

-charge M le Maire de son application.

VOTE

20 voix "Pour"
7 voix "Contre"

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le - 3 JUIN 2024

